



Forêts locales, intérêt général



Communes forestières

France



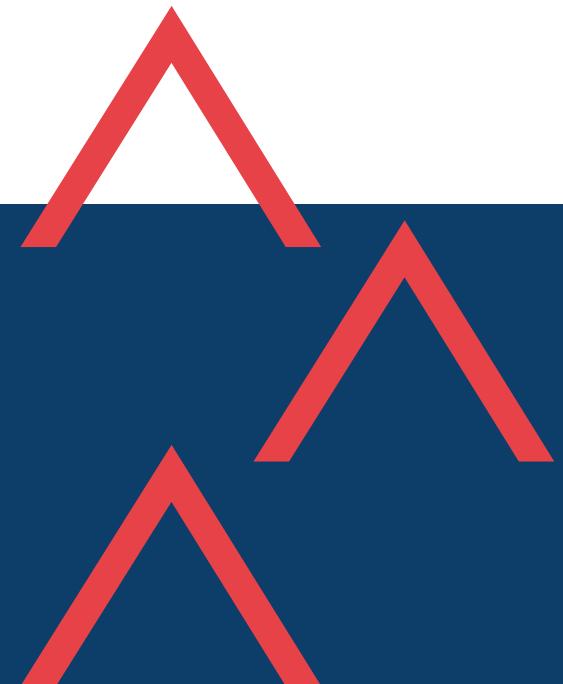
Communes
forestières
France

**Prévention et la lutte contre les incendies de forêt
Les maires sont en première ligne,
les Communes forestières les accompagnent**

25/11/25

Conférence technique territoriale Cerema

Forêts locales, intérêt général



Communes forestières France

Créée en 1933,
Communes forestières
France est une fédération,
association loi 1901, de
communes et de
collectivités qui œuvre pour
l'intérêt général.

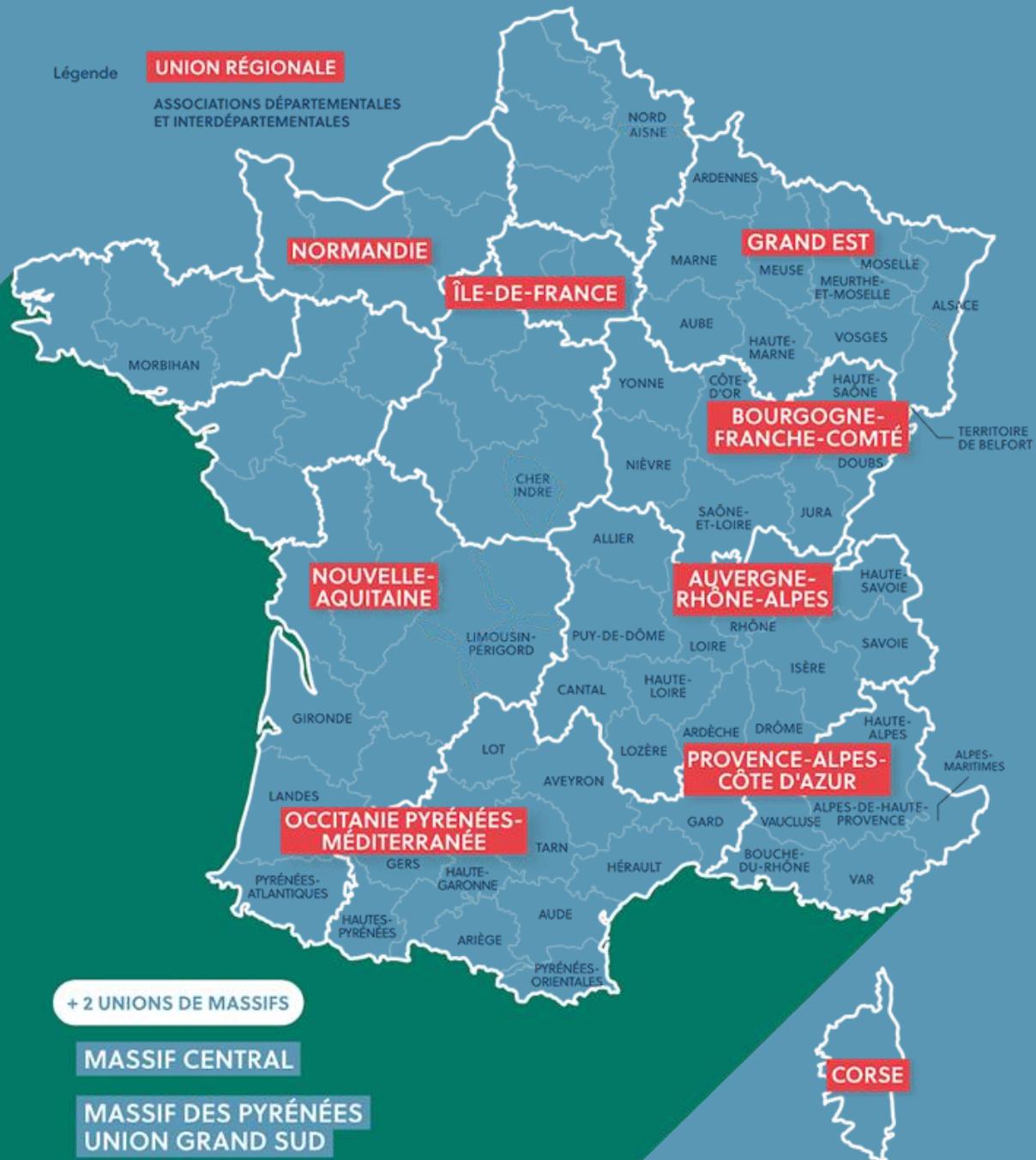
Consultez [ici](#) la carte du
réseau.



Légende

UNION RÉGIONALE

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES
ET INTERDÉPARTEMENTALES



**Communes
forestières**
France

**Les Communes
forestières vous
accompagnent**

Retrouvez les coordonnées
de notre réseau sur :

**[communesforestieresfrance.fr/
notre-reseau-3.php](http://communesforestieresfrance.fr/notre-reseau-3.php)**

Les valeurs fortes de notre fédération

Les collectivités territoriales représentées par nos élus défendent

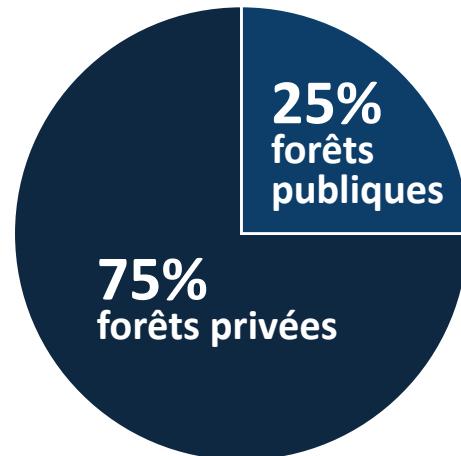
- la **gestion durable, la multifonctionnalité** des forêts publiques dans **l'intérêt général**, tout en veillant à la **biodiversité**;
- la contribution de la forêt à la **protection de l'environnement et à la prévention des risques**;
- leur soutien à la **filière forêt-bois** et à une économie de proximité;
- leur attachement aux **apports sociaux** de la forêt,
- l'espace forestier comme une **partie intégrante de l'aménagement** du territoire,
- la nécessité de **transmettre un patrimoine forestier aux générations futures**.

Repères sur la forêt française

31%
du territoire
métropolitain

67% de feuillus

33% de résineux

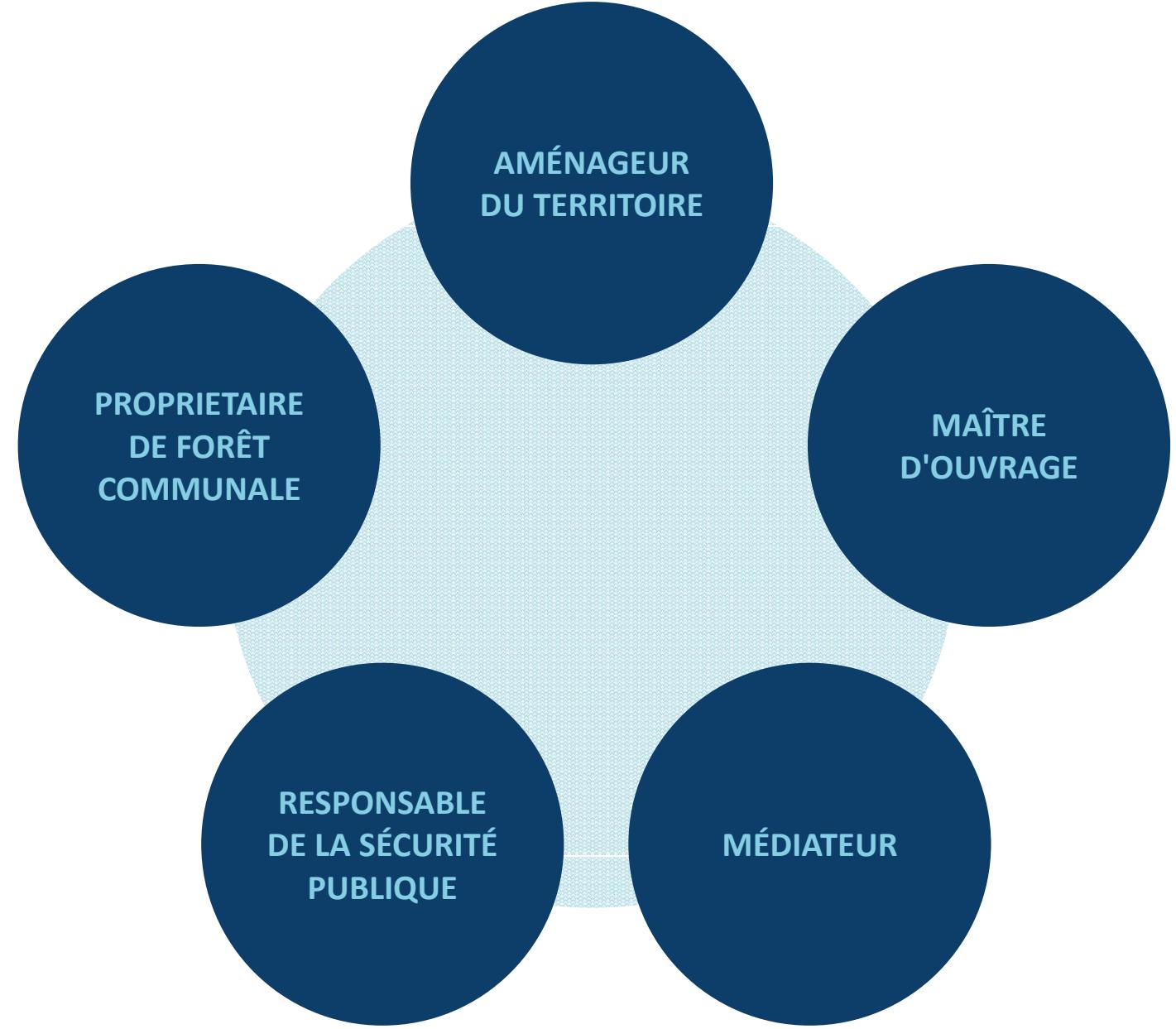


¼ de forêts publiques

- 10 % appartiennent à l'Etat
- 15 % aux collectivités

¾ de forêts privées

Les rôles des élus vis-à-vis de la forêt et du bois



La thématique Risques au sein de CFF

- Un réseau de salariés et d'élus experts
- Expertise sur la thématique « Défense des Forêts contre l'incendie »
- Développement de la connaissance et de l'accompagnement des élus sur les risques liés au changement climatique en forêt : sécheresse, inondation/embâcles, risques sanitaires
- Partenariats : Ministères (campagnes de sensibilisation, échanges techniques), échanges avec d'autres structures (AMF, AMRF, SOPFEU, experts...)





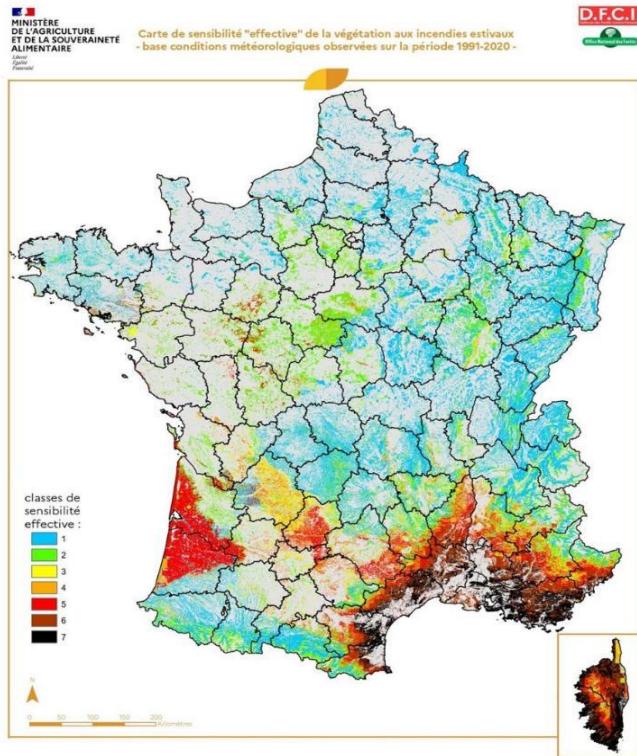
Le risque feux de forêt en France et la loi du 10 juillet 2023

Feux de forêt

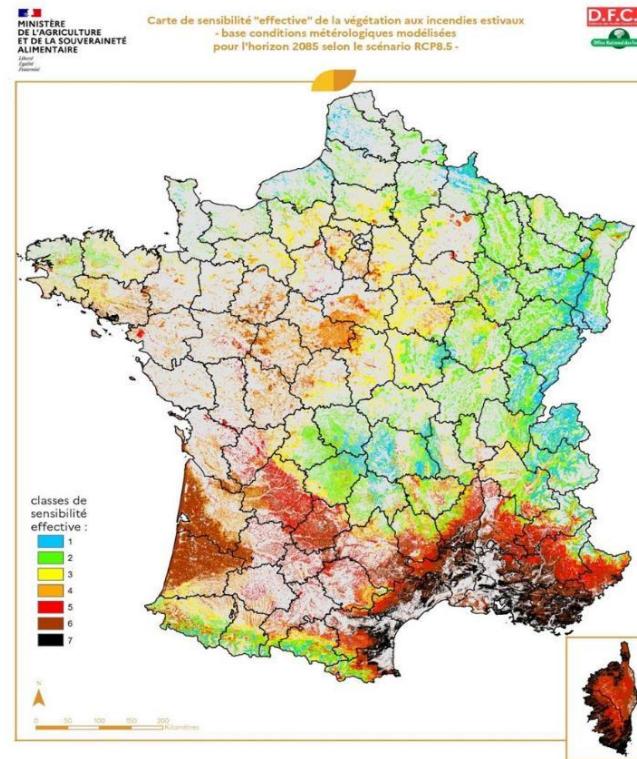


Un risque qui augmente

1991-2020



Horizon 2085



Carte de sensibilité "effective" de la végétation aux incendies estivaux
ONF – novembre 2023

Un risque qui augmente

- Un risque de feu de forêt qui s'intensifie, **s'étend géographiquement et dans le temps.**
- Les départements des Hauts-de-France sont des « **territoires d'extension future** » (classe 3 ci-joint).
- Une **politique globale de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)** s'impose à tous, visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

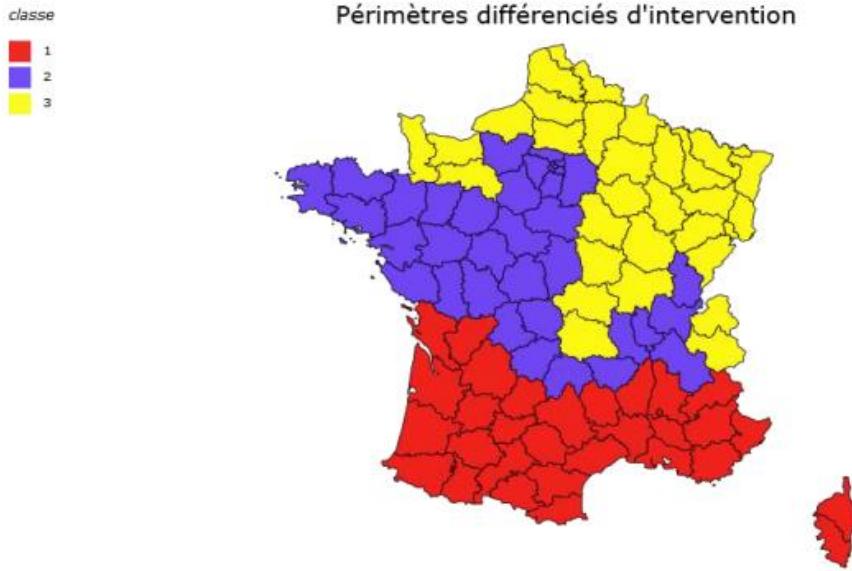


Figure 1 : Périmètres différenciés d'intervention à moyen et long termes.

Extrait du rapport de la mission inter-inspections
CGAAER, IGEDD, IGA dite « Chatry II » de février 2023

La loi du 10 juillet 2023

Principaux éléments

8 THEMATIQUES – 62 ARTICLES

Stratégie nationale

Réguler les espaces limitrophes

Gérer la forêt

Valorisation

Agriculture

Sensibilisation

Lutte

Financement



©Raj Alaya

La Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI)

La DFCI

La DFCI est un cadre **stratégique et opérationnel** qui regroupe l'ensemble des actions de **prévention, d'organisation et d'intervention** contre les incendies de forêt.

Elle inclut la **planification des infrastructures** nécessaires (comme les pistes d'accès et les points d'eau), le **débroussaillement**, la **sensibilisation** des populations et **l'élaboration de plans d'urgence** coordonnés avec les services de secours.

Son objectif est de **minimiser les risques d'incendie**, de **faciliter l'intervention des pompiers** en cas de sinistre et de **préserver la santé des écosystèmes forestiers** ainsi que **la sécurité des citoyens**.

Elle regroupe de **nombreux acteurs** : l'Etat, les services de secours, les collectivités territoriales, les gestionnaires...



Rôles et responsabilités des élus dans la DFCI



Dans un contexte de changement climatique, nos forêts sont de plus en plus exposées aux risques, notamment aux feux de forêt.

Face à cela, nous, les élus, pouvons et devons agir pour préparer au mieux nos territoires et les populations.



Philippe CANOT,
Président Communes forestières France



Les rôles et responsabilités des élus dans la DFCI

Le maire :

- Doit assurer la **sécurité de ses administrés**. En cas de danger grave ou imminent, dont l'incendie, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances.
- Est chargé de la **police** dans sa commune.
- Est chargé de la **distribution des secours et de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (s'il existe) dans le cadre d'une** intervention sur sa commune.
- Est "Directeur des Opérations de Secours" en cas d'incendie sur sa commune (D.O.S.).
- Assure le **contrôle de l'exécution des obligations de débroussaillement** sur le territoire communal.

Une approche intégrée

Les Communes forestières préparent et accompagnent les élus dans la prévention, la lutte et la reconstitution

Avant

Prévention des risques
Sensibilisation
Information de la population

Pendant

Alerte de la population
Appui à la gestion de crise
Mesures de sûreté en cas de danger

Après

Soutien aux sinistrés
Rétablissement des conditions normales



Communes
forestières
France

Programme « Déployer l'acculturation au risque incendie de forêt et la mise en œuvre des OLD »

Avec le soutien de

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contexte et objectifs

À la suite des incendies de 2022, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention du risque incendie, notamment dans **l'application de la réglementation des Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)** en signant une **convention avec le ministère en charge des forêts pour 2023** et renouvelée pour **2024 et 2025**.

Mise en place d'un programme d'actions pour :

- Assurer une meilleure **prévention du risque feu de forêt** dans les communes et une meilleure **application de la réglementation OLD** pour
- Intensifier la **sensibilisation** et **l'accompagnement** des maires



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORêt, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Où s'appliquent les OLD ?



48 départements classés en intégralité ou en partie



Communes
forestières
France



géoportail

“On entend par débroussaillement [...] les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes.”

Voir : [Article 131-10 et suivants du Code forestier](#)



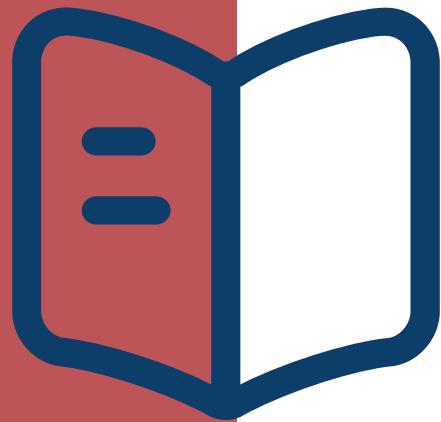
Actions

- Organisation de réunions de sensibilisation dans toute la France pour toucher un maximum d'élus.
- Création des cellules d'accompagnement pour répondre aux questionnements des élus sur les OLD en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine.
- Conception d'un MOOC (cours en ligne) sur la mise en œuvre des OLD.



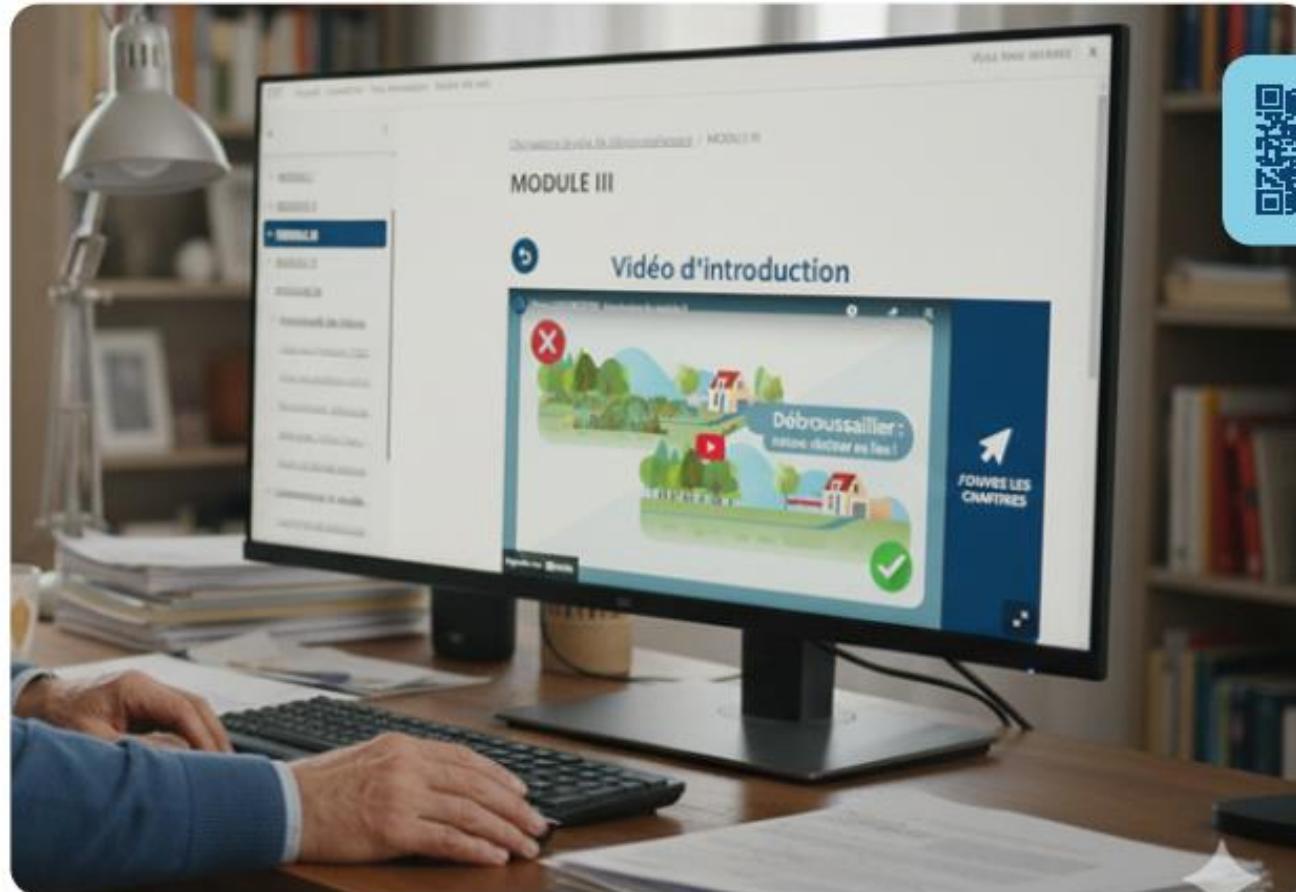
Actions

- **Expérimentations de mise en œuvre des OLD** sur certains territoires pour définir une **méthodologie déployable partout ailleurs**.
- **Voyages d'études** pour faciliter le partage d'expérience entre les territoires.
- **Actualisation et création d'outils** conformes à la nouvelle loi du 10 juillet 2023
- **Veille, relations partenaires et participations aux groupes de travail** pour la mise en œuvre de la loi de 2023



Ressources utiles sur la DFCI

Un cours en ligne (mooc) sur les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)



Avec différents modules :

-  Les enjeux du risque feu de forêt
-  La défense des forêts contre l'incendie
-  Le cadre réglementaire des OLD
-  Les compétences et les responsabilités du maire

Sites internet des Communes forestières et pages dédiées :

- [Communes forestières France](#)
- [Auvergne Rhône-Alpes](#)
- [Normandie](#)
- [Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Occitanie Pyrénées-Méditerranée](#) avec une [page spécifique sur les OLD](#)
- [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Ile-de-France](#)
- [Bourgogne-Franche-Comté](#)
- [Grand Est](#)

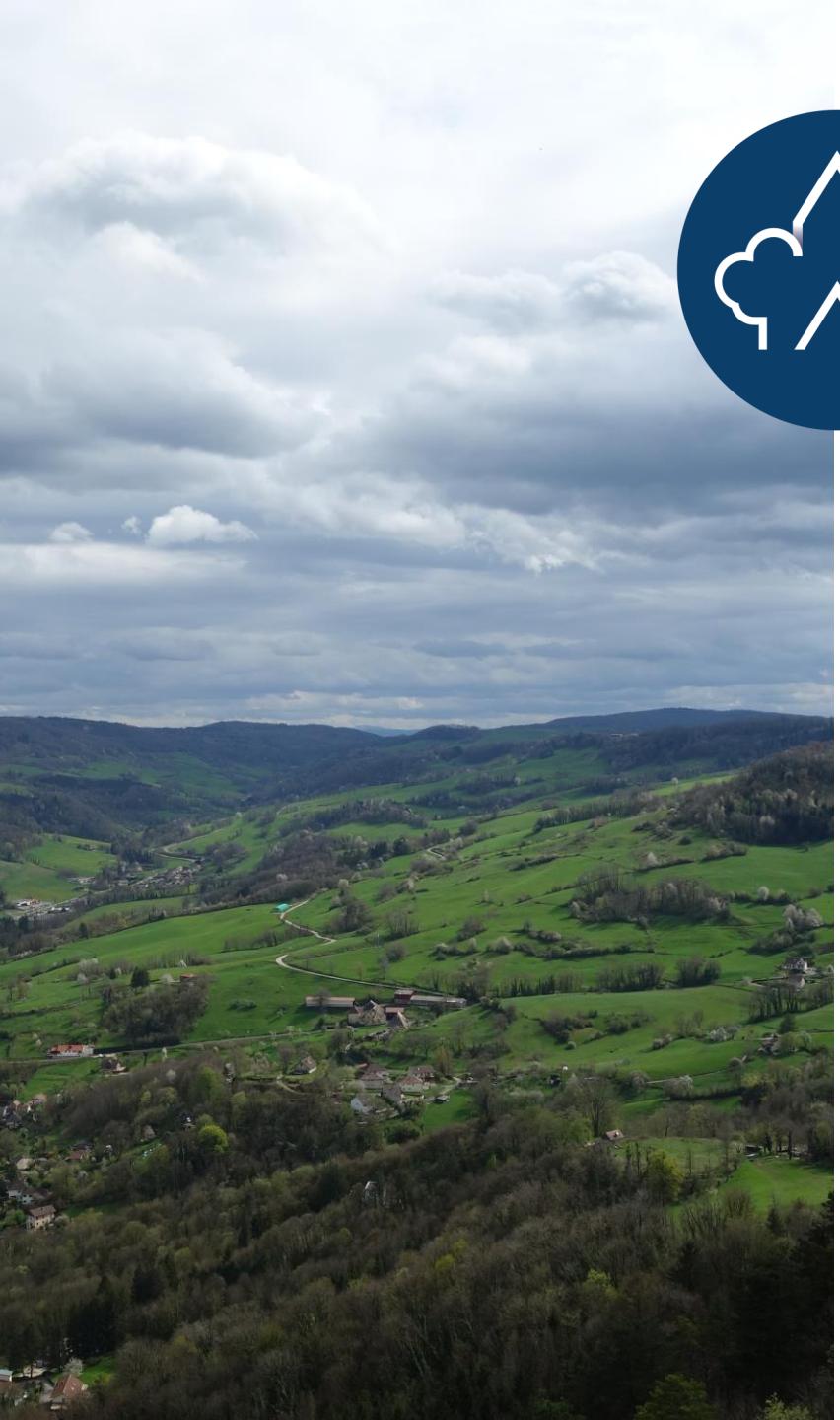


Campagne de sensibilisation du ministère



Thomas Dombry, maire de la Garde-Freinet - Vice-président des Communes forestières (83) : « Normalement sur un feu de forêt, le maire est le directeur des opérations de secours. Nous devons informer au mieux la population, faire connaître l'avancée du feu, les quartiers impactés [...] Ma première mission en tant que maire, ça a été de déclencher le plan communal de sauvegarde. C'est un plan qui est déjà établi. Chacun connaît ses missions et on sait ce qu'on doit faire. »

- [Site du ministère de la transition écologique](#)
- [Espace dédié aux élus](#)
- [Site du ministère de l'agriculture](#)
Kits de communication : affiches, réseaux sociaux, dossier de presse ...
- [Site du ministère de l'intérieur](#)
- [Géorisque](#) : volet grand public, volet collectivités
- [Conseils et retours d'expérience d'élus](#)
- [Météo des forêts](#) : approche grand public, niveau départemental



**Communes
forestières**
France

Forêts locales, intérêt général

f • in • Communes forestières France
communesforestieresfrance.fr